

Fiche d'information 2023-2024

Nom de l'école	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Code Erasmus+ de l'école	FPARIS 190
Direction	François Brouat, Directeur
Adresse	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris, France
Site Internet	https://www.paris-belleville.archi.fr/

Direction des relations internationales

Coordinateur	Anabel Mousset
Téléphone	+33 1.53 38 50 26
Courriel	Anabel.mousset@paris-belleville.archi.fr
Coordinateurs pédagogiques	Marie-Ange Jambu, architecte Paul Gresham, architecte

Responsable des étudiants entrants	Bianca Gonzalez
Téléphone	+33 1.53 38 50 28
Courriel	bianca.gonzalez@paris-belleville.archi.fr
Site internet, rubrique international	https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/presentation/ https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/sinscrire/ https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/etudier/

Responsable des étudiants sortants	XXX
Téléphone	
Courriel	outgoingstudents@paris-belleville.archi.fr

Procédure d'inscription pour les étudiants étrangers en mobilité

Conditions d'admission	<p>Nous recommandons aux étudiants d'intégrer l'ENSA-PB au 1^{er} semestre.</p> <p>Les étudiants peuvent venir en 2^{ème} année et 3^{ème} année de licence, 1^{ère} année de master. Possibilité de venir en 2^{ème} année de Master.</p> <p>(Les étudiants de 2^{ème} année de Master devront suivre les cours de Master 1^{ère} année ou pourront travailler sur leur mémoire au semestre 2 en étant encadré par un enseignant de leur <i>université d'origine et un enseignant de l'Ensa-PB</i>).</p> <p>Les étudiants devront suivre uniquement les cours de l'année dans laquelle ils sont inscrits et devront respecter le fonctionnement des études de l'ENSA-PB.</p> <p>Les étudiants devront avoir acquis une maîtrise suffisante de la langue française avant leur arrivée à l'Ensa-PB. Niveau B1 minimum recommandé.</p>
------------------------	--

Procédure de candidature et dates limites de nominations/inscriptions	<p>L'université d'origine annonce les étudiants nominés au service des relations internationales de l'Ensa-PB <u>par mail</u> puis elle recevra la procédure de nomination en ligne.</p> <p>Ensuite les étudiants recevront le lien qui leur permettra de s'inscrire en ligne.</p> <p><u>Date limite de nomination en ligne par les universités :</u></p> <p>1^{er} semestre : 14 avril 2023 2^{ème} semestre : 20 octobre 2023</p> <p><u>Date limite d'inscription en ligne par les étudiants :</u></p> <p>1^{er} semestre : 05 mai 2023 2^{ème} semestre : 3 novembre 2023</p> <p>Une attestation d'admission à l'Ensa-PB sera envoyée aux étudiants.</p>
La langue d'enseignement	<p>Tous les enseignements sont en français.</p> <p>Certains enseignants de studio peuvent s'exprimer en anglais si c'est nécessaire.</p>
Cours de français de l'architecte	<p>Des cours de français intensifs ont lieu au mois de septembre (2 crédits ECTS). Des cours de français extensifs sont proposés tout au long de l'année (à chaque semestre) (1 crédit ECTS).</p> <p>Ils sont gratuits et organisés par l'école.</p> <p>Les crédits sont accordés à condition que les étudiants aient assisté à tous les cours sans absences.</p>
Calendrier universitaire	<p>L'année universitaire dure 10 mois, d'août/septembre à juin. Elle est divisée en deux semestres.</p> <p>1^{er} semestre : septembre 2023 à janvier 2024 2^{ème} semestre : janvier 2024 à juin 2024 (début des cours : 29 janvier 2024)</p> <p>Le calendrier universitaire 2023-2024 est disponible sur notre site web, rubrique « international » » venir en mobilité » » étudier »</p>
Inscriptions pédagogiques	<p>Sur la fiche d'inscription pédagogique, il sera demandé aux étudiants de classer par ordre de préférence les studios et les cours, l'école ne pouvant pas honorer forcément le 1^{er} ou 2^{ème} choix, voire parfois le 3^{ème} choix...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants doivent s'inscrire aux cours dans l'année dans laquelle ils sont inscrits. - - Les étudiants devront respecter la structure du programme de Licence 2, Licence 3 et master de l'Ensa-PB. <p>Les guides de cours de licence et master peuvent être téléchargés sur le site de l'école https://www.paris-belleville.archi.fr/ (Rubrique « formation » « cursus »)</p> <p>Les guides de cours 2023-2024 seront disponibles sur notre site web au début de chaque semestre.</p> <p>En attendant, les étudiants peuvent consulter les guides de cours 2022-2023.</p> <p>La présence des étudiants est obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à chaque début de cours de chaque semestre avec la semaine « INTENSIF ». - aux examens de chaque fin de semestre.
Stage en agence en France	<p>Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage devront établir une convention entre <u>leur université d'origine</u> et l'agence d'accueil en France. Les jours et horaires de ce stage ne devront pas se substituer à l'emploi du temps de cours de l'étudiant. Il ne sera pas possible d'établir une convention avec l'Ensa-PB.</p>

<p>Contrat pédagogique <u>Pour les étudiants ERASMUS</u></p> <p>Projet de plan de cours <u>Pour les étudiants hors ERASMUS</u></p>	<p>Le projet de contrat pédagogique pour l'année 2023-2024 est établi avant l'arrivée des étudiants. Le contrat pédagogique définitif sera établi après la période d'inscription pédagogique.</p> <p>Un projet de plan de cours pour l'année 2023-2024 sera demandé avant l'arrivée des étudiants.</p>
<p>Crédits ECTS</p>	<p>L'étudiant doit obtenir au moins 30 crédits ECTS par semestre et 60 crédits ECTS par an pour valider sa mobilité.</p> <p>Système des « ECTS ». La notation s'effectue avec des lettres. Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note spécifique à l'ENSA-Paris-Belleville (Local grade).</p> <p>Article 5 https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2022/11/2022_reglement_etudes_22_23_vf.pdf</p> <p>A, B+ ou B = Enseignement validable dans le cadre d'une unité d'enseignement B- et C = Enseignement NON validable . Un travail de rattrapage sera à effectuer.</p> <p>Une compensation entre enseignements d'une même unité d'enseignement ne s'applique pas aux étudiants en mobilité.</p>
<p>Accueil des étudiants</p>	<p>Une séance d'accueil est organisée en septembre pour le premier semestre et en février pour le second semestre.</p> <p>Guide pratique de l'étudiant accueilli en mobilité A LIRE ATTENTIVEMENT https://www.paris-belleville.archi.fr/rubrique « international » »venir en mobilité » »étudier »</p>
<p>Logement</p>	<p>L'école n'est pas située sur un campus universitaire et ne propose pas de résidence universitaire, les étudiants doivent trouver eux-mêmes un logement dans le parc privé de Paris. L'étudiant trouvera diverses informations dans le guide pratique de l'étudiant accueilli en mobilité (rubrique « logement ») et aussi sur notre site web, rubrique « acteurs » » étudiants » https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/logements/</p>
<p>Couverture Sociale et Responsabilité civile</p>	<p>Couverture sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne devront envoyer une copie de leur carte européenne d'assurance maladie à jour. ➤ Les étudiants NON ressortissants de l'Union Européenne devront s'enregistrer sur le site : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/ <p>Responsabilité civile</p> <p>Les étudiants devront avoir une assurance de responsabilité civile valable en France qui lui garantit des dommages qu'il pourrait causer à autrui. Celle-ci est OBLIGATOIRE et devra être souscrite en France (environ 15 euros). Nous n'acceptons pas d'assurance privée. Sans celle-ci les étudiants ne pourront pas rentrer à l'Ensa-PB.</p>